

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE CANISY
SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2012**

Date de convocation : 21 mars 2012

Date d'affichage : 02 avril 2012

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 09

Votants : 11

L'an deux mil douze, le lundi 26 mars à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de CANISY, en séance publique.

Etaient présents :

Messieurs Étienne VIARD Maire, Jean-Marie LEBEHOT Maire adjoint, Messieurs Daniel VILLECHALANE, Michel LEGOUPIL, Daniel OSMOND, Mesdames Marie-Laure NOËL, Maryvonne LEFRANÇOIS, Monsieur Philippe FEUFEU, Madame Élodie RENAUDIN.

Excusés :

Messieurs Jackie JOUANNE (qui donne procuration à Monsieur Étienne VIARD), Jean-François MORIN, François OSMOND, Madame Claude CARAU COUVREUR (qui donne procuration à Madame Maryvonne LEFRANÇOIS), Messieurs Louis VENUTO et Jean-Luc SIMON.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marie LEBÉHOT.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de séance du 05 mars 2012 ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour

1. Investissements 2012.
2. Recrutement d'un agent technique.
3. Approbation du compte administratif 2011 (budget principal et budgets annexes).
4. Approbation des comptes de gestion.
5. Affectation des résultats.
6. Vote du budget primitif 2012 (budget principal et budgets annexes).
7. Vote des taux d'imposition.
8. Vote des subventions.
9. Avis sur le projet de fusion des écoles maternelle et élémentaire.
10. Questions diverses.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Marie LEBÉHOT afin qu'il présente les comptes administratifs 2011 et les projets de budgets 2012 (communal et annexes).

I - INVESTISSEMENTS 2012

Jean-Marie LEBEHOT présente le chiffrage des travaux d'investissements retenus pour 2012 par la commission des finances. Monsieur le Maire précise qu'il s'agit ici d'inscrire au budget le montant des dépenses des travaux que nous souhaitons réaliser en 2012 :

Nature des travaux	Montant	N° cpt
Réseau informatique Mairie	1 300 €	2135
Ordinateur Mairie + paramétrage + sauvegarde réseau	1 300 €	2183
Vidéo salle CM + Ecran + installation	2 400 €	2135
Photocopieur	6 000 €	2188
Ordinateur CLSH - portable	700 €	2183
Cimetière (tranche 2011 + 2012 + divers croix restauration)	25 000 €	2116
		2113
matelas activité sportive salle motricité école (remplacement)	3 000 €	2188 - 179
Rideaux salle de conseil	3 000 €	2188
Signalétique bourg panneaux indicateur	14 000 €	2152
Totem école	2 300 €	2181
Signalétique rue (500 numéros - 80 panneaux) hors pose	22 000 €	2152
Etude projet salle de convivialité	20 000 €	2313 opé 180
Travaux école maternelle classe Mme Henriet	4 000 €	2313 opé 179
Pichet d'Étain :		
- honoraire architecte (38220 HT?) + 15000 TTC plus value	45 000 €	2313 opé 177
- architecte intérieur	3 100 €	2313 opé 177
- Travaux Pichet d'étain Marché	667 007 €	2313 opé 177
- Travaux Pichet d'étain Marché 4C	386 931 €	4581 opé 177
- Travaux Pichet d'étain honoraires bureaux contrôles, etc., divers imprévus	33 174 €	2313 opé 177
- Travaux Pichet d'étain Cuisine + bar	55 000 €	2188 opé 177
- Travaux Pichet d'étain Installations externes - VRD	30 000 €	2315 opé 177
- Assurance dommage ouvrage	17 000 €	2313 opé 177
TOTAL PREVISIONNEL DEPENSES 2012 INVESTISSEMENT	1 342 212 €	
<i>Participation aux travaux salle restauration collège: 28 945€ pendant 10 ans à partir de 2013</i>		

Monsieur le Maire propose que certaines dépenses soient validées, à hauteur des sommes inscrites au budget, notamment pour ce qui concerne l'acquisition d'un nouveau photocopieur, d'un ordinateur pour le secrétariat de la mairie, et d'un ordinateur portable mis à disposition de LELAN pour la gestion du Centre de loisirs ; il propose également la réfection de réseau informatique de la mairie. Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise ces acquisitions et ces travaux.

II - RECRUTEMENT D'UN AGENT TECHNIQUE

Monsieur le Maire informe le conseil de la suite des entretiens de candidats pour le recrutement d'un agent technique.

Monsieur le Maire propose de recruter un agent dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) pour une période de six mois (renouvelable dans la limite de 24 mois) à temps complet, soit 35 heures hebdomadaires et de fixer sa rémunération au SMIC mensuel, soit 1398.37 € bruts, à compter du 15 avril 2012.

Après en avoir délibéré, le conseil en décide à l'unanimité, et autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer la convention avec l'État et le contrat CUI-CAE.

III - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011 (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES)

Compte administratif 2011 Principal

- SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement

011	charges à caractère général	141 523.23 €
012	charges de personnel	218 066.15 €
65	autres charges gestion courante	59 041.32 €
66	charges financières	2 482.60 €
042	opérations d'ordre transfert entre sections	47 118.98 €
	total	468 232.28 €

Recettes de fonctionnement

013	atténuation de charges	8 244.53 €
70	produit des services	79 521.08 €
73	impôts et taxes	178 178.00 €
74	dotations et participations	262 183.72 €
75	autres produits gestion courante	44 830.86 €
76	produits financiers	9.01 €
77	produits exceptionnels	432.84 €
	total	573 400.04 €

Le compte administratif 2011 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 105 167.76 € ; **L'excédent de clôture de fonctionnement est de 344 178.27 €** (résultat d'exercice + excédent antérieur reporté).

- SECTION D'INVESTISSEMENT

Le total des dépenses d'investissement de l'année 2011 est de 346 564.56 € ; celui des recettes est de 1 041 763.30 € ; le résultat d'exercice présente un excédent de 695 198.74 €.

Le compte administratif 2011 présente un **excédent de clôture d'investissement de 771 622.40 €** (résultat d'exercice + déficit antérieur).

Monsieur le Maire, en qualité d'ordonnateur des dépenses et des recettes, ne participe pas au vote

du compte administratif. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte administratif principal 2011.

Compte administratif 2011 annexe lotissement « Claude Monet »

- Section de fonctionnement

Le total des dépenses réalisées est de 59 897.43 € ; celui des recettes est de 59 897.43 €. Le résultat de l'exercice est de 0.00 €. **L'excédent de clôture de fonctionnement est de 117 974.36 €** (résultat d'exercice + antérieur reporté).

- Section d'investissement

Le total des dépenses réalisées est de 59 897.43 € ; celui des recettes réalisées est de 0.00 €. Le résultat d'exercice présente un déficit de 59 897.43 €.

Le compte administratif 2011 présente un **déficit de clôture d'investissement de 76 763.68 €** (résultat d'exercice + déficit antérieur reporté).

Monsieur le Maire, en qualité d'ordonnateur des dépenses et des recettes, ne participe pas au vote du compte administratif. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte administratif 2011 annexe lotissement « Claude Monet ».

Compte administratif 2011 annexe assainissement

- Section d'exploitation

Le total des dépenses réalisées est de 54 610.59 € ; celui des recettes est de 60 849.94 €. Le résultat d'exercice présente un excédent de 6 239.35 €. **L'excédent de clôture 2011 de fonctionnement assainissement est de 35 417.44 €.**

- Section d'investissement

Le total des dépenses réalisées est de 21 773.30 € ; celui des recettes est de 22 145.08 €. Le résultat d'exercice présente un excédent de 371.78 €. Le compte administratif 2011 présente un **excédent de clôture 2011 d'investissement de 62 302.46 €.**

Monsieur le Maire, en qualité d'ordonnateur des dépenses et des recettes, ne participe pas au vote du compte administratif. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte administratif 2011 du budget annexe assainissement.

IV - APPROBATION DES COMPTES DE GESTION

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte de gestion dressé par le receveur pour le budget principal, le budget assainissement et le budget annexe lotissement « Claude Monet ».

V - AFFECTATION DU RESULTAT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'affecter les résultats comme suit :

Budget communal

Excédent cumulé disponible	344 178.27 €
Transfert au compte 1068 en investissement	100 000.00 €
Excédent de fonctionnement à reporter	244 178.27 €

Budget assainissement

Excédent cumulé disponible	35 417.44 €
Transfert au compte 1068 en investissement	0.00 €
Excédent de fonctionnement à reporter	35 417.44 €

Budget annexe lotissement

Excédent cumulé disponible	117 974.36 €
Transfert au compte 1068 en investissement	0.00 €
Excédent de fonctionnement à reporter	117 974.36 €

VI - VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2012 (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES)

Le budget communal 2012 se présente ainsi :

- Section fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

011	charges à caractère général	306 588.00 €
012	charges de personnel	231 700.00 €
65	autres charges gestion courante	115 200.00 €
66	charges financières	33 160.00 €
67	charges exceptionnelles	1 000.00 €
739	reversements et restitution sur impôts et taxes	29 352.00 €
022	dépenses imprévues	15 000.00 €
023	virement à la section de fonctionnement	100 000.00 €
total		832 000.00 €

Recettes de fonctionnement

013	atténuation de charges	3 500.00 €
70	produit des services	75 278.96 €
73	impôts et taxes	195 855.85 €
74	dotations et participations	271 046.92 €
75	autres produits gestion courante	41 640.00 €
77	produits exceptionnels	500.00 €
002	résultat de fonctionnement reporté	244 178.27 €
total		832 000.00 €

- Section investissement

Dépenses d'investissement

21	immobilisations corporelles hors opération	128 000.00 €
----	--	--------------

23	immobilisations en cours hors opération	137 616.12 €
	opération 177 : immeuble "Pichet d'Étain"	1 237 211.87 €
	opération 179 : école maternelle isolation chauff.	23 000.00 €
	opération 180 : salle convivialité	20 000.00 €
16	remboursement d'emprunt	50 972.01 €
020	dépenses imprévues	20 000.00 €
	total dépenses	1 617 000.00 €

Recettes d'investissement

001	solde d'exécution de la section d'investissement	771 622.40 €
16	emprunt	500.00 €
10	dotations, fonds divers et réserves	17 548.98 €
27	autres immobilisations financières	8 396.25 €
021	virement de la section fonctionnement	100 000.00 €
024	Produit des cessions d'immobilisations	1.00 €
	<i>financement Pichet d'Étain :</i>	
	1381 - subvention État (FISAC)	162 000.00 €
	1383 - subvention Conseil général (Contrat ruralité)	70 000.00 €
	4582 - participation Communauté de Communes	386 931.37 €
	Total recettes d'investissement	1 617 000.00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le budget primitif communal 2012 tel qu'il est présenté.

Budget annexe lotissement 2012 « Claude Monet »

Il s'équilibre de la façon suivante :

Section fonctionnement 150 788.79 €

Section investissement 117 974.36 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le budget annexe lotissement 2012 tel qu'il est présenté.

Budget assainissement 2012 :

Il s'équilibre de la façon suivante :

Section exploitation 94 804.70 €

Section investissement 80 764.38 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le budget assainissement 2012 tel qu'il est présenté.

VII - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Monsieur le Maire propose aux conseillers de voter le produit des recettes fiscales.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de maintenir pour l'année 2012 les taux des quatre taxes (habitation, foncier bâti, foncier non bâti, et CFE).

Le produit des recettes fiscales attendu se répartit comme suit :

Taxe CANISY	Base 2011	Base 2012	Taux	produit attendu
Habitation	803 996	828 700	11,32%	93 809 €
Foncier bâti	561 574	593 400	11,39%	67 588 €
Foncier non bâti	56 725	57 500	14,45%	8 309 €
CFE	106 907	108 000	11,25%	12 150 €
Total recettes fiscales 2011				181 856 €
Total allocations compensatrices 2011				32 113 €
Produit taxe additionnelle FNB				2 599 €
Produite des IFER				2 040 €
Produit de la CVAE				10 016 €
Reversement GIR				- 29 352 €
Total ressources CANISY à taux constant 2012				199 272 €

VIII - VOTE DES SUBVENTIONS

Après en avoir délibéré, à 9 voix pour et 2 abstentions, le conseil municipal décide d'augmenter le montant des subventions allouées aux associations de 2% pour l'année 2012 et d'en fixer le montant comme suit :

Anciens combattants 153 € ; Croix rouge 95 € ; Vire Joigne FC 1913 € ; Harmonie municipale 1531 € ; Club du temps libre 95 € ; Club du 3^{ème} Âge 372 € ; Gymnastique volontaire 382 € ; Ensemble vocal de Canisy 957 € ; Club ABC boulistes 279 € ; Comité des fêtes 1147 € ; Associations des Parents d'Élèves 140 € ; Maisons fleuries 400 € ; Centre de Loisirs LELAN 3691 €. Comité Départemental contre le cancer 175 € ; USEP 288 € ; Les papillons blancs 35 € et la Prévention routière de la Manche 87 €. Caisse des Écoles : 12 000 €, C.C.A.S. : 3 600 €.

En ce qui concerne le centre de Loisirs, le conseil est informé que l'équilibre budgétaire est difficile à maîtriser pour l'association LELAN et que, compte tenu de la gestion que LELAN assure, une ligne de trésorerie peut s'avérer nécessaire à certaines périodes de l'année afin d'assurer le paiement des salaires. Le conseil accepte le principe en octroyant une subvention de 1 000 €.

IX - AVIS SUR PROJET DE FUSION DES DEUX ÉCOLES

Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé par Monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale sollicitant l'avis du conseil municipal sur le projet de fusion des écoles maternelle et élémentaire de Canisy.

Monsieur le Maire précise que Canisy est encore un des rares sites où subsistent deux directions pour sept classes. Monsieur le directeur académique souligne que cette démarche vise à « favoriser la stabilisation des organisations pédagogiques, à renforcer les initiatives des équipes enseignantes,

à développer la continuité des apprentissages des élèves » ; il confirme, pour la rentrée prochaine, le maintien de tous les emplois des enseignants actuellement affectés sur les deux écoles.
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal ne s'oppose pas à ce projet de fusion des écoles maternelle et élémentaire.

X - QUESTIONS DIVERSES

Indemnité de gardiennage de l'église

Monsieur Jean-Marie LEBÉHOT propose de fixer le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église à 474.22 € pour l'année 2012 ; il précise qu'il s'agit du plafond indemnitaire applicable pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte. Monsieur le préfet de la Manche a décidé de ne pas revaloriser le montant de l'indemnité au titre de l'année 2012. Après en avoir délibéré, le conseil municipal en décide à l'unanimité.

Admission en non-valeur

Monsieur Jean-Marie LEBEHOT indique au conseil que le comptable n'a pas pu recouvrer les produits suivants : Budget principal Rôle de 2008 pour un montant de 1290.26 €.

Après avoir pris connaissance du détail des montants et des motifs énoncés, le conseil municipal est invité à admettre en non-valeur les sommes indiquées.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal en décide à l'unanimité.

Durée amortissement des travaux - budget assainissement

Monsieur Jean-Marie LEBÉHOT expose que les travaux inscrits au budget assainissement doivent faire l'objet d'un amortissement (art. R.2321-1 du CGCT), certains n'ont pas été amortis ; Monsieur Jean-Marie LEBÉHOT propose donc au conseil d'amortir la somme de 3316.84 € correspondant à des travaux réalisés en 2004.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe la durée d'amortissement de ces travaux à 1 an.

Contrôle du réseau d'assainissement des rues de la Pommeraie, Ferdinand Leplatois, rue du Dr Leturc et impasse du pressoir

Monsieur le Maire informe le conseil que le diagnostic sera réalisé par l'entreprise STGS dans la première quinzaine du mois d'avril. Un courrier d'information va être adressé aux riverains.

Programme voirie 2012 Communauté de Communes

Monsieur Michel LEGOUPIL informe le conseil du programme voirie validé par la Communauté de Communes :

Superficiel : n°8 Pierrelaye entrée 30 m ; n°18 rue Calmet 60 m ; n°15 rue Bordeaux 40 m.

Point à temps : rue Abbé Bauchet 20 m ; rue de la Pommeraie (devant le n°7) 40 m.

Curage et arasement : n°40 le Four 200 m.

Travaux de réparation : n°11 le Haut Castillon n°1 25 m.

Béton bitumeux : n°1 Bouchefontaine environ 400 m sur les 1000 m.

Rien ne restant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h20.

Le Maire,

les membres du conseil municipal,